

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 Mai 2023
Convocation du 2 Mai 2023

N° 2023_05_013

Objet : Finances – Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget ZA Les Estrades

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON (sorti lors du vote), Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre : pour : 36 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances rappelle que Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget annexe ZA Les Estrades de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis à délibération s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Vu le Compte Financier Unique 2022 pour le budget annexe ZA Les Estrades de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le Compte Financier Unique 2022 pour le budget ZA Les Estrades de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche tel que résumé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023_05_013-DE

SLOW

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		59 697.89	70 090.04		70 090.04	59 697.89
Opérations de l'exercice						
Totaux		59 697.89	70 090.04		70 090.04	59 697.89
Résultat de clôture		59 697.89	70 090.04		10 392.15	
Restes à réaliser						

Constate les identités de valeurs avec les indications des écritures comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Rappelle que le Président est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Yves RIEU

